

Opportunité d'implantation industrielle

Foncier disponible à la location

Zone Portuaire Écorhéna – Port Rhéna de Colmar Neuf-Brisach

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'**ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017**, le **Port Rhéna de Colmar Neuf-Brisach** lance un appel à concurrence pour l'occupation de **foncier industriel stratégique** situé au cœur de la **nouvelle zone portuaire publique Écorhéna**.

Cette offre s'adresse à des **industriels à la recherche d'un site à fort potentiel logistique et multimodal**, au sein de l'axe rhéna France–Allemagne–Suisse.

Localisation stratégique

Zone Portuaire Écorhéna

Communes de **Nambsheim** et **Geiswasser**


Port Rhéna de Colmar Neuf-Brisach

- ✓ Positionnement privilégié sur le Rhin
- ✓ Interface naturelle entre marchés français et allemands
- ✓ Environnement industriel structuré

Surfaces disponibles (terre-pleins nus)

Possibilité d'occupation partielle ou globale, selon les besoins du projet :

- **Secteur 4 : 51 914 m²**
- **Secteur 6 et 7 : 120 294m²**

 Plans détaillés disponibles en annexe – coordonnées GPS : [47.939459, 7.581022](#)

Activités autorisées

- **Activités industrielles non polluantes**
 - Projets en cohérence avec la vocation portuaire et logistique du site
 - Valorisation de la voie d'eau encouragée
-

Accessibilité & logistique

- Accès immédiat aux axes routiers structurants :
RD52 (Strasbourg – Saint-Louis), RD415, A35, A5 (Allemagne)
- **Itinéraires adaptés aux transports exceptionnels**
- Embranchement rail : **non**
- Bord à quai : **autorisation préfectorale déjà purgée de tout recours**

Les **travaux de viabilisation sont assurés par le Port Rhéna**

Les compensations environnementales sont prises en charge par le titulaire de l'autorisation et le Port Rhéna

Services portuaires à venir (2027–2028)

La zone portuaire Écorhéna proposera à ses occupants :

- Des **services de manutention et de stockage sur le nouveau terminal multivrac** équipé d'une plateforme de chargement avancée.
 - Des moyens de manutention adaptés aux marchandises vrac et conventionnelles
 - Des solutions logistiques mutualisées, pensées pour les besoins industriels
-

Cadre juridique de l'occupation

- **Convention d'Occupation Temporaire (COT)** du Domaine Public Fluvial
- **Durée** : adaptée au projet et au niveau d'investissement
- **Disponibilité du foncier** : **à partir de 2027**
- **Occupation actuelle** : aucune

Redevance d'occupation annuelle

- Avec engagement de trafic fluvial via la plateforme portuaire publique :
👉 3,73 € / m² / an
 - Sans engagement de trafic fluvial :
👉 5,61 € / m² / an
 - Indexation annuelle au 1er janvier (indice **TP02**)
-

Date limite

 **Date limite de dépôt des offres : 31 décembre 2026**

Dépôt des candidatures

Les dossiers devront être adressés à :


PORT RHÉNAN DE COLMAR NEUF-BRISACH

Zone Portuaire

68600 VOLGELSHEIM

À l'attention de **Christine Wustmann**

 christine.wustmann@port-rhenan.fr

 07 86 85 98 58

Critères de sélection des candidatures

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- Intérêt et adéquation du projet avec la vocation du site
(*logistique fluviale, services, activités portuaires durables*) – **4 pts**
- Aptitude et expérience du candidat – **4 pts**
- Niveau de maturité du projet – **4 pts**
- Solidité financière – **3 pts**
- Surface demandée – **3 pts**
- Redevance proposée (si > tarif public) – **2 pts**

 **Contenu du dossier de candidature**

Présentation de l'entreprise, du projet, des investissements, des trafics prévisionnels, des impacts environnementaux, du phasage et des emplois créés (voir détail en annexe).